

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:--:-

PRESIDENCE DU CONSEIL

-:--

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:--

DECRET N° 274 / PC / SGG

ANNEE 1964

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret N° 33/PR du 25 Janvier 1964,
portant formation du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Pour compter du 28 Novembre 1964 :

- Monsieur Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence de Monsieur Gabriel LOZES,
- Monsieur Daniel BIO, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales, pendant l'absence de Monsieur Théophile PAOLETTI.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à Cotonou, le 28 Novembre 1964

Ampliations :

PR	2
PC	6
Ministères .	5
MJL + MAE ..	2
MSP + MFPTAS	2
SGG	4
JORD	1



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN